



Aujourd’hui le 8 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 56 079 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 82 cas dans les 24 dernières heures), 331 personnes sont hospitalisées, 27 personnes sont aux soins intensifs et 5 603 personnes sont malheureusement décédées (6 nouveaux décès ont été enregistrés auxquels s’ajoutent 7 décès survenus avant le 30 juin). Les prélèvements réalisés le 6 juillet s’élèvent à 7 576 pour un total de 921 440.

Tableau synthèse de l'évolution des données

Date	Nouveaux cas confirmés	Nouveaux décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
2 juillet	69	8	411 (-11)	32 (-1)	7 615
3 juillet	89	7	392 (-19)	31 (-1)	7 761
4 juillet	102	3	375 (-17)	27 (-4)	6 105
5 juillet	79	1	371 (-4)	26 (-1)	5 446
6 juillet	74	3	377 (+6)	25 (-1)	7 576
7 juillet	60	9	347 (-30)	26 (+1)	ND
8 juillet	82	6	331 (-16)	27 (+1)	ND

Prendre note que les données présentées sont extraites à 16 h la veille de la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes, à l'exception des données sur les prélèvements qui sont disponibles avec un délai de 48 heures et correspondent à ceux réalisés à la date indiquée.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PAR LA FQM POUR LE MAINTIEN DES LIAISONS AÉRIENNES RÉGIONALES

Lors d’une rencontre de presse tenue aujourd’hui, le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Jacques Demers, ainsi que le 2^e vice-président et président du Comité de transport aérien de la FQM, Jonathan Lapierre, ont indiqué qu’ils allaient agir pour que soient rapidement rétablies

des liaisons aériennes régionales qui correspondent aux besoins des communautés réparties sur le territoire québécois.

Ils ont rappelé la nécessité que les gouvernements s’investissent dans la recherche d’une solution. Ils ont insisté sur le fait que les gens des régions ne sauront tolérer l’inaction du gouvernement fédéral dans ce dossier qui relève de ses compétences.

Rappelons que lundi dernier, MM. Demers et Lapierre ont échangé avec le ministre des Transports du Québec, François Bonnardel, et lui ont recommandé de réunir les divers intervenants concernés, afin de dresser un portrait global de la situation, et de partager ensemble les pistes de solutions qu’ils ont identifiées jusqu’à maintenant.

Formation d’un groupe de travail

Par ailleurs, la FQM a mis sur pied un groupe de travail présidé par le maire des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, formé de maires et de préfets, décideurs politiques des régions directement concernées, qui pourra entre autres s’appuyer sur l’expertise d’un conseiller spécial, Robert Sauvé, ancien président-directeur général de la Société du Plan Nord et sous-ministre, notamment aux Affaires municipales et aux Régions, ainsi que de celle de Marie-Hélène Simard, conseillère sénior stratégie et réglementation chez Octant Aviation, une consultante reconnue dotée de 40 ans d’expérience dans cette industrie. Les orientations du groupe de travail seront décidées exclusivement par les élus membres du comité.

Au cours des prochaines semaines, le groupe de travail devra élaborer des propositions concrètes, réalistes et durables, en collaboration avec des experts et les partenaires concernés, afin de permettre le déploiement d’un service aérien régional de qualité qui répond aux besoins des populations locales.

Les membres du comité examineront toutes les avenues, et prioriseront les solutions à court, moyen et long terme qui permettront de brancher les régions sur le monde.

Le groupe de travail est composé de :

Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine, 2 ^e vice-président de la FQM et président du groupe de travail
Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et président de la FQM
Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé et présidente de la Table sur le développement local et régional de la FQM
Cathy Poirier, mairesse de Percé
Daniel Côté, maire de Gaspé et préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé
Bruno Paradis, maire de Price, préfet de la MRC de La Mitis et président de la Régie intermunicipale de l’aéroport de Mont-Joli
Chantale Lavoie, préfète de la MRC de la Matapédia
Luc Noël, préfet de la MRC de Minganie

Alain Thibault, maire de Port-Cartier et préfet de la MRC de Sept-Rivières
Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan
Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue
Martin Ferron, maire de Malartic et préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or
Diane Dallaire, mairesse de Rouyn-Noranda
Les conseillers experts :
Robert Sauvé, ex-président-directeur général de la Société du Plan Nord et conseiller spécial de la FQM
Marie-Hélène Simard, conseillère sénior stratégie et réglementation, Octant Aviation

Les premières recommandations du groupe de travail sont attendues pour le début septembre, puisqu'on ne peut envisager que les régions demeurent plus longtemps sans liaisons aériennes, essentielles au développement économique, au tourisme, à la culture, aux industries minière et forestière.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#) et un article de *La Presse* à ce sujet [ICI](#).



Groupe de travail de la FQM pour le maintien des liaisons aériennes régionales.



MM. Jacques Demers et Jonathan Lapierre, lors de la conférence de presse virtuelle, tenue aux Îles-de-la-Madeleine, le mercredi 8 juillet 2020.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNONCE 8 M\$ POUR RÉTABLIR LES SERVICES DE LIAISONS ENTRE LES GRANDS CENTRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec met en place le Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus doté d'un budget de 8,2 millions de dollars. Ce programme a pour but d'accélérer la reprise des services de liaison par autobus afin de garantir à la population une mobilité interrégionale en plus de contribuer à la relance économique du Québec. L'aide financière accordée facilitera, dans un premier temps, la reprise des liaisons entre les principaux centres urbains du Québec. Puis, dans un deuxième temps, elle permettra le maintien des ressources nécessaires à la reprise des interconnexions régionales secondaires afin de satisfaire les besoins en mobilité des communautés rurales et éloignées.

Pour lire le communiqué, cliquez [ICI](#).

POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE DU CANADA

Le ministre des Finances fédéral, Bill Morneau, a présenté devant la Chambre des communes un portrait de la situation économique et budgétaire du Canada. Il a indiqué que la pandémie a affecté l'emploi de 5,5 millions de canadiens, soit 30 % de la population active. Il a rappelé que la diminution de la transmission demeure la meilleure politique pour assurer la relance économique. Il a indiqué que malgré les investissements importants, le Canada demeurera dans une situation enviable par rapport aux autres pays du G7.

Le déficit projeté s'établit à 343,2 milliards \$ en 2020-2021, le ratio de la dette fédérale bondissant à 49,1 % du PIB en 2020-2021 comparativement à 31 % l'année précédente. Ce ratio demeure un des plus faibles de tous les pays économiquement avancés. Malgré ce montant colossal, le ministre a indiqué que la baisse des taux d'intérêt entraîne une diminution des frais de la dette publique en 2020-2021 de 4 milliards \$. Le ministre a indiqué que des mesures d'austérité n'étaient pas envisagées, ni souhaitables.

Par ailleurs, on prévoit une contraction de l'économie de 6,8 % du PIB en 2020 et un rebond de 5,5 % en 2021. La dette devrait augmenter à 1 200 milliards d'ici mars prochain.

Il a rappelé l'investissement de 14 milliards \$ proposé aux provinces pour investir notamment dans les services de garde.

L'aide fédérale directe pour la pandémie a totalisé 230 milliards \$ en soutien financier aux Canadiens et aux entreprises, une contribution qui représente 14 % du PIB.

Quelques chiffres

- Subvention salariale d'urgence : 80 milliards dont ont bénéficié 3 millions de Canadiens
- Prestation canadienne d'urgence : 53 milliards \$ remis à 8 millions de Canadiens
- Compte d'urgence pour entreprises : 27,5 milliards \$
- Bonification de l'allocation pour enfants : 2 milliards \$
- Prestation canadienne d'urgence pour étudiants : 601 000 étudiants ont reçu 1,4 milliards \$ en aide

- 6,7 millions d'aînés ont reçu un chèque de 300 \$
- 85 milliards \$ en report de versement de taxe, d'impôt et de droits de douane

Vous pouvez consulter le *Portrait économique et budgétaire 2020* [ICI](#).

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION NUMÉRIQUE PUBLIQUE SUR L'ÉVENTUELLE UTILISATION D'UNE APPLICATION MOBILE DE NOTIFICATION D'EXPOSITION AU CORONAVIRUS

Aujourd'hui, le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, M. Éric Caire, a annoncé le lancement d'une consultation numérique publique quant à l'utilisation d'une application mobile de notification d'exposition au coronavirus qui se tiendra jusqu'au 2 août prochain.

Jumelée aux mesures existantes, une telle application pourrait contribuer à l'effort collectif de lutte contre la pandémie de la COVID-19. Tout en préservant l'anonymat et la vie privée de chaque personne, l'application permettrait d'améliorer la communication avec les utilisatrices et utilisateurs qui auraient été potentiellement exposés au virus.

Le gouvernement du Québec juge essentiel que la population puisse s'exprimer sur la question. Une consultation publique, accessible sur la plateforme de consultation gouvernementale à consultation.quebec.ca, permettra, entre autres, de connaître l'intérêt des Québécoises et des Québécois pour une telle application.

Pour en savoir plus ou pour participer à la consultation, cliquez [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19 - PRISE EN COMPTE DES SOMMES REÇUES DANS LE CADRE DES MESURES TEMPORAIRES FÉDÉRALES

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a tenu à rappeler aujourd'hui aux personnes qui reçoivent une aide financière du Ministère qu'elles doivent déclarer les sommes reçues, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, du gouvernement fédéral. En effet, par souci d'équité envers tous les citoyens et citoyennes, les prestations ou subventions reçues dans le cadre des mesures temporaires fédérales seront prises en compte pour établir le montant des prestations et des subventions versées par le Ministère.

Les clientèles suivantes du Ministère qui bénéficient ou comptent bénéficier d'une des mesures temporaires du gouvernement fédéral sont invitées à contacter leur agent :

- les individus qui reçoivent une aide financière de dernier recours;
- les individus qui participent à une mesure des services publics d'emploi;
- les entreprises adaptées, les entreprises d'insertion et les ressources externes qui bénéficient d'une aide financière du Ministère.

Les mesures temporaires du gouvernement fédéral visées sont les suivantes :

- Pour les individus :
 - la Prestation canadienne d'urgence (PCU),
 - la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE);
- Pour les entreprises adaptées, les entreprises d'insertion et les ressources externes : les subventions salariales fédérales (subvention salariale temporaire de 10 % et subvention salariale d'urgence du Canada de 75 %).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

LES ENTREPRISES DU QUÉBEC INVITÉES À ACCEPTER LES PAIEMENTS COMPTANTS

Hier, le ministre des Finances du Québec a tenu à rappeler aux entreprises québécoises que, même si les transactions électroniques et sans contact doivent être privilégiées dans le contexte actuel, il est recommandé par la Banque du Canada d'accepter le paiement comptant d'un client qui n'aurait pas de carte de débit ou de crédit.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

POURSUITE DE LA REPRISE DES TRAVAUX DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a annoncé hier que tous les jugements d'un tribunal et toutes les décisions de la Régie du logement (RDL) rendus avant le 1^{er} mars 2020 et portant sur la reprise d'un logement, l'éviction ou l'expulsion d'un locataire sont désormais effectifs. En ce qui concerne ceux rendus après cette date, ils prendront effet à compter du 20 juillet prochain.

Dans les faits, à compter d'aujourd'hui, les locateurs ayant obtenu un jugement avant le 1^{er} mars dernier peuvent y donner suite. En ce sens, tout locataire visé par une ordonnance d'expulsion pour non-paiement de loyer et qui n'aurait pas payé l'ensemble des sommes dues avant un jugement rendu avant cette date devra quitter son logement.

Rappelons que le 17 mars dernier un arrêté ministériel a été signé pour suspendre toute décision de la RDL et tout jugement d'un tribunal ordonnant la reprise d'un logement, l'expulsion ou l'éviction d'un locataire.

Par ailleurs, une réforme de la RDL est en cours. Ainsi, à compter du 31 août prochain, elle sera désormais désignée sous le nom de Tribunal administratif du logement afin que son véritable rôle soit bien représenté.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

ANNONCE DU DERNIER VOLET DE LA PHASE 2 DU FONDS D'URGENCE RELATIF À LA COVID-19 POUR SOUTENIR LES ORGANISMES CHARGÉS DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU SPORT

Hier, le ministre du Patrimoine canadien a dévoilé les derniers détails concernant la Phase 2 du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport annoncé plus tôt cette année. Ce dernier volet vise à combler certaines des lacunes soulevées par l'industrie partout au Canada depuis la mise en œuvre du Fonds.

Ce dernier volet de la Phase 2 de ce Fonds de 500 millions sera distribué sous forme de subventions et de contributions de la façon suivante :

- 45 millions dans le cadre du Fonds du Canada pour les périodiques afin d'aider les magazines et hebdomadaires gratuits, incluant ceux qui desservent les communautés de langue officielle en situation minoritaire ou les communautés ethnoculturelles.
- 25 millions distribués par l'entremise de partenaires pour aider les radiodiffuseurs indépendants qui offrent des nouvelles et les radiodiffuseurs communautaires.
- 20 millions à Musicaction et FACTOR pour aider le secteur de la musique devant public.
- 2,5 millions pour soutenir les producteurs de contenu œuvrant dans une langue autre que le français ou l'anglais, par l'entremise du Fonds des médias du Canada.
- 52,1 millions à divers organismes qui ne reçoivent habituellement aucuns fonds des programmes de Patrimoine canadien et/ou qui n'ont pas reçu de financement pendant la Phase 1. Cette somme sera répartie de la façon suivante :
 - 8,2 millions pour le secteur des arts;
 - 27,8 millions pour le secteur de l'audiovisuel et des médias numériques;
 - 5 millions pour l'industrie de la musique;
 - 10 millions pour le secteur de l'édition;
 - 1 million pour des organismes voués aux arts et à la culture qui œuvrent auprès des communautés de langue officielle.

Les organismes ayant besoin d'une aide d'urgence du [Fonds du Canada pour les périodiques](#) pourront soumettre une demande dès le 7 juillet.

[Le premier volet de la Phase 2 a été annoncé le 18 juin](#). Il comprend 53 millions de dollars pour soutenir les organismes tenant des collections patrimoniales, par l'entremise du volet d'urgence du Programme d'aide aux musées. Les modalités d'application pour les petits musées communautaires seront connues très bientôt.

Le communiqué est disponible [ICI](#). Le document d'information sur la Phase 2 du Fonds d'urgence est disponible [ICI](#).

ANNONCE D'UN SOUTIEN FINANCIER POUR LES ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS MUSÉALES À VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Hier, la ministre de la Culture et des Communications a annoncé un soutien financier de près de 3,7 M\$ aux institutions muséales à vocation scientifique et technologique (IMVST). Pour les 4 années subséquentes, le montant total octroyé à la muséologie scientifique sera de 20 M\$.

Dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel, les 16 IMVST pourront par ailleurs bénéficier de l'enveloppe supplémentaire ponctuelle de 5,03 M\$ qui servira à bonifier l'aide au fonctionnement dans le secteur muséal.

La nouvelle aide au fonctionnement octroyée aux 16 IMVST s'ajoute au soutien alloué à 96 institutions muséales par l'intermédiaire du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales, et fait en sorte que ce sont plus de 110 institutions muséales de toutes vocations confondues qui seront maintenant appuyées financièrement par le Ministère, et ce, à la grandeur du Québec. Ce programme intégrera ultimement un volet destiné aux IMVST.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé l'octroi d'une somme de 70 M\$ en aide financière réservée sur trois ans afin de soutenir la production de gaz naturel renouvelable (GNR). Cette enveloppe permet de soutenir la réalisation de huit projets de production de GNR pour une somme totale de 45 M\$, soit 15 M\$ pour contribuer financièrement à la construction des installations de production de GNR, et 30 M\$ pour connecter les sites de production de GNR au réseau de distribution de gaz naturel.

Les modalités relatives à l'attribution de la somme restante de 25 M\$ seront annoncées ultérieurement.

Les projets permettront d'accroître la quantité produite de GNR, en plus de favoriser le développement local d'une filière de production. Le GNR injecté dans le réseau viendra remplacer le gaz naturel d'origine fossile importé et diminuera ainsi les émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à l'atteinte des exigences prévues dans le Règlement concernant la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

DÉBUT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

Le programme Environnement-Plage du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a débuté dans l'ensemble des régions du Québec. Cette campagne d'échantillonnage bactériologique des eaux de baignade sera réalisée par les directions régionales du Centre de contrôle environnemental du Québec du Ministère de la mi-juin à la fin août 2020.

Le programme Environnement-Plage a pour objectif d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes. Le programme est sous la responsabilité du Ministère. Ses principaux partenaires pour la bonne marche des opérations sont les exploitants de

plage, les municipalités, la Régie du bâtiment du Québec et les directions de santé publique de chacune des régions. Pour participer au programme, les plages doivent notamment être publiques et reconnues comme sécuritaires au sens du Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r. 11).

C'est sur la base de la qualité bactériologique des eaux de baignade que la cote A (excellente), B (bonne), C (passable) ou D (polluée) est attribuée aux plages participantes

Classification et qualité des eaux de baignade		Moyenne arithmétique en UFC/100 ml	
		Plages en milieu d'eau douce	Plages en milieu marin*
Cote	Qualité	<i>Escherichia coli</i>	Entérocoques
A	Excellente	≤ à 20	≤ à 5
B	Bonne	de 21 à 100	de 6 à 20
C	Passable	de 101 à 200	de 21 à 35
D	Polluée	≥ à 201	≥ à 36

Une plage participante fait l'objet d'une interdiction d'accès dès que les résultats d'analyse des échantillons de ses eaux de baignade conduisent à l'attribution de la cote D. L'interdiction d'accès à la plage aux fins de baignade est maintenue tant que les résultats de l'échantillonnage ne démontrent pas que l'eau satisfait aux critères de la cote A, B ou C. Les plages ayant obtenu les cotes C ou D font l'objet d'une surveillance accrue du Ministère, qui les échantillonne alors davantage.

Pour plus d'information sur le programme ou pour connaître la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages admissibles et participantes au programme Environnement-Plage, vous pouvez cliquer [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

LANCEMENT DE L'OPÉRATION ORANGE 2020 - RESPECTONS LES LIMITES DE VITESSE DANS LES ZONES DE CHANTIERS

Le ministère des Transports et la Sûreté du Québec ont lancé hier l'Opération ORANGE afin de sensibiliser les usagers de la route pour qu'ils adoptent un comportement responsable et sécuritaire et afin de leur rappeler l'importance de respecter les limites de vitesse affichées à l'approche des zones de chantiers et à l'intérieur de celles-ci.

En plus de la présence policière accrue, des radars photo mobiles sont utilisés pour détecter les excès de vitesse sur certains chantiers ciblés. Depuis 2011, en vertu du Code de la sécurité routière, les amendes sont doublées pour les excès par rapport à la vitesse affichée sur un panneau orange dans les zones de chantiers routiers. Rappelons aussi que le 26 juin 2020, le gouvernement du Québec a dévoilé son nouveau Plan d'action 2020-2023 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers, lequel vise notamment à développer des moyens et à accroître l'efficacité de ceux mis en place pour la protection et la sécurité des travailleurs et des usagers de la route.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES CENTRES SERVICE CANADA

Service Canada entame la réouverture graduelle de ses centres pour des services clés tels que l'assurance-emploi, les pensions, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse, les numéros d'assurance sociale et les passeports pour les voyages essentiels.

Pour savoir si votre Centre Service Canada local est ouvert et connaître les services disponibles dans votre région, cliquez [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Aujourd'hui, le premier ministre Justin Trudeau a indiqué qu'un nouveau protocole avait été signé hier avec les autochtones pour réformer les services à l'enfance et aux familles autochtones. Des investissements supplémentaires seront également octroyés.

Il a indiqué que le conseil des ministres qui s'est tenu au cours des derniers jours avaient abordé différents dossiers, notamment la progression du virus, la relance de l'économie et la lutte au racisme systémique.

Il a annoncé qu'une nouvelle projection sur la progression de la pandémie sera dévoilée aujourd'hui. Il a indiqué que malgré la baisse des cas, des hospitalisations et des décès au pays, la prudence s'impose pour éviter une recrudescence. Il a rappelé que des points chauds demeurent notamment dans les résidences de soins de longue durée et dans certains milieux agricoles.

Il a souligné que la crise sanitaire s'est accompagnée d'une crise économique et a rappelé qu'un portrait de la situation économique au pays sera dévoilé plus tard aujourd'hui. Il a rappelé que le gouvernement avait choisi d'agir rapidement pour aider les citoyens et les entreprises et a rappelé les mesures déployées. Il a indiqué que près de 11 millions de Canadiens ont reçu l'aide de la Subvention salariale d'urgence ou de la Prestation canadienne d'urgence. Il a rappelé que le gouvernement avait dépensé pour éviter l'endettement de la population et ralentir la propagation du virus. Il a rappelé qu'avec la faiblesse des taux d'intérêt, le coût de la dette demeure bas. Questionné quant à l'ampleur du déficit et la façon de le rembourser, il a indiqué qu'une hausse des taxes et impôts et une coupure dans les services seraient la pire chose à faire et a rappelé que les mesures prises permettent une reprise plus rapide et sécuritaire de notre économie.

Concernant le racisme systémique, il a indiqué que le gouvernement continuera de travailler avec les communautés autochtones et racisées. Il a indiqué qu'un plan de travail estival avait été préparé pour agir sur différents fronts.

La formation municipale à distance

